

C'EST LA RENTRÉE A L'ECOLE DE MUSIQUE !

Après une longue fermeture imposée en raison de la crise sanitaire et après les vacances d'été, les activités de l'Ecole de musique reprennent enfin !

Elles reprennent, mais en s'adaptant à la situation sanitaire. La réouverture de l'établissement est soumise à un protocole strict, qui vise à garantir une sécurité sanitaire optimale pour les usagers et les personnels.

L'ensemble des mesures prises, que nous espérons les moins contraignantes possibles, occasionnera quelques changements dans nos habitudes : gestes barrière et autres mesures sanitaires, sens de circulation imposé, fonctionnement en demi-classes pour les cours collectifs... L'essentiel est que vous puissiez pratiquer la musique en toute confiance dans notre établissement.

Bonne rentrée à tous !



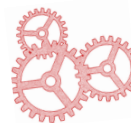
AU PROGRAMME DU N°3

- C'est la rentrée à l'école de musique !
- Des conditions inédites
- Les élections au Conseil d'Etablissement
- La programmation musicale
- *au verso* : Les consignes sanitaires COVID-19



porte océane du limousin

DES CONDITIONS INÉDITES



Pour limiter les risques sanitaires, nous avons repensé l'ensemble du dispositif pédagogique : effectifs réduits, cours en semi-distanciel, dispositifs de protection adaptés aux diverses pratiques.... de quoi proposer malgré tout aux élèves un enseignement complet en attendant le retour à la normale.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

CE

En octobre prochain, le *Conseil d'Etablissement* de l'Ecole de musique intercommunale renouvelle ses membres ; des élections vont être organisées pour que soient désignés les représentants des élèves, des parents d'élèves et des professeurs.

Dans cette période où se posent des problématiques nouvelles dues à la crise sanitaire, mais aussi à la mise en œuvre du *Projet d'établissement 2020-2025* et à notre demande de labellisation par le Ministère de la Culture, nous souhaitons ouvrir le plus largement possible la concertation au sein de ce conseil où l'avis de chacun peut être entendu.

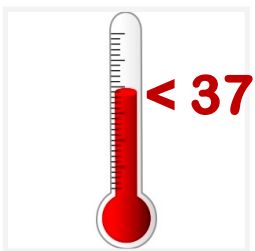
Vous aurez très prochainement des informations sur les modalités du scrutin ; les statuts du *Conseil d'Etablissement*, actuellement en cours de révision, vous seront par ailleurs proposés en téléchargement.

LA PROGRAMMATION MUSICALE

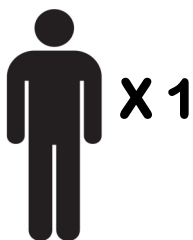


La programmation des auditions de classes est interrompue, afin de permettre le maintien de conditions sanitaires satisfaisantes dans les salles de pratiques collectives. Elle reprendra au début de l'année 2021, quand la situation sera de nouveau favorable.

Nous œuvrons cependant pour l'organisation d'un Concert de Noël - en deux temps - avec une jauge de public réduite, et avons pris date pour notre prochain *Festival de Jeunes Pousses* (du 11 au 13 juin 2021) ainsi qu'une *Audition en familles* (le 1er juillet). Les autres moments musicaux seront annoncés un peu plus tard dans l'année.



Je surveille ma santé.
Au-delà de 37,5° de température,
je reste à la maison !



Je viens seul·e à mon cours, afin
de limiter le nombre de personnes
présentes dans l'établissement.



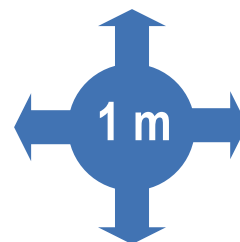
Je reste vigilant·e.
Je prends connaissance des con-
signes et m'engage à les suivre.



Je porte le masque dès l'entrée
dans le bâtiment (1).



Je me désinfecte les mains à l'en-
trée, avec du gel hydroalcoolique.



Je respecte la **distanciation sociale**.



Je respecte le **sens de circulation**
quand il y en a un.

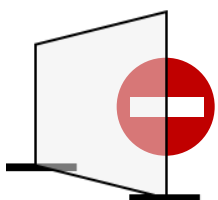


Je respecte les **horaires**.
Je limite ma présence aux seuls
moments de cours.

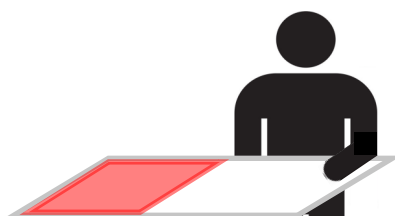


Aux toilettes, je me lave les mains
AVANT et **APRES**.

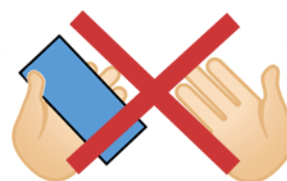
Je signale immédiatement tout
problème d'hygiène.



Je respecte les **zones protégées**.



Je m'installe dans la salle de cours
et à l'orchestre
selon les consignes données.



Je n'échange ni ne prête aucun ma-
tériel : fournitures, partitions,
instruments etc.

(1) Le port du masque est obligatoire à partir de l'âge de 11 ans et fortement conseillé avant, excepté lors des pratiques artistiques des instru-
mentistes à vent (règles de distanciation adaptées). Les mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la crise sanitaire ; les usagers et
personnels de l'établissement seront tenus informés de manière officielle des changements de consignes .